



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# **OBLIGATIONS DE PUBLICITE**

## **PO FEDER-FSE 2014-2020 MARTINIQUE**

## Fiche 3.5 : Les obligations de publicité

### Textes de référence

- ↳ Vos obligations en matière de publicité (1er niveau) et d'information (2ème niveau) sont prévues par le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013.
- ↳ Elles sont précisées par le règlement d'exécution (UE) n°821/2014 de la Commission européenne du 28 juillet 2014.

La publicité de la participation européenne est **essentielle et obligatoire** à tout projet. Vous devez ainsi faire figurer :

- ↳ le logo de l'Union européenne sur tous les supports de votre projet (courrier, supports pédagogiques, brochures, pages internet, bloc signature d'email, affiches, supports de communications de type kakémonos etc.) ;
- ↳ apposer la mention « Union Européenne » à côté du drapeau européen ;
- ↳ mentionner le fait que : « ce projet est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional / le Fonds Social Européen dans le cadre du PO FEDER-FSE Martinique » à côté des logos et emblèmes mentionnés ci-dessus ;
- ↳ apposer **en complément** du drapeau européen le logo « L'Europe s'engage en Martinique » ;
- ↳ apposer à minima une affiche d'un format minimum A3 à l'entrée de votre bâtiment de façon permanente et dans un endroit bien visible. D'autres affiches pourront compléter celle-ci ;
- ↳ informer sur votre site internet du cofinancement européen pour votre projet, en respectant les obligations mentionnées ci-dessus (sur la page d'accueil si le projet est financièrement important pour votre structure, sur une page dédiée autrement). Par ailleurs, vous devez créer une page internet dédiée au projet, respectant elle aussi ces obligations.



Vous trouverez le kit de publicité sur le site internet dédié aux fonds européens en Martinique.

*Comment justifier de la publicité ? Vous pouvez par exemple ...*

- ↳ Apposer distinctement une plaque d'inauguration pour un équipement financé avec l'aide du FEDER,
- ↳ garder une copie des brochures, feuilles d'émergence, courrier etc. portant les emblèmes obligatoires pour la publicité ;
- ↳ prendre des photos des affiches qui assurent la publicité de votre soutien européens dans vos locaux, sur des stands salon, à l'occasion de journées portes ouvertes ;
- ↳ faire des copies d'écran des rubriques, articles, pages consacrées à votre projet sur votre site internet ;
- ↳ collecter les éventuels articles consacrés à votre projet dans la presse ou dans des revues ;
- ↳ conserver l'ordre du jour d'un séminaire, réunion de partenariat FSE dans votre région où vous intervenez pour présenter votre projet ;
- ↳ ...